

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET de la consultation :
MARCHE DE MOE POUR LE PROJET DE CREATION D'UN POLE APICOLE

Marché passé en procédure adaptée en application des articles R2123 du Code de la Commande Publique

Date et heure limite de remise des candidatures : Lundi 26 avril 2021 à 12h00

SECTION 1 – ACHETEUR PUBLIC

Dénomination : EPLEFPA Vesoul Agrocampus	A l'attention de : Monsieur Ludovic DERET - Directeur d'EPLEFPA de Vesoul Agrocampus – 16 Rue Edouard Belin – 70000 VESOUL
Adresse : 16 Rue Edouard Belin – 70000 VESOUL	
Numéro SIRET : 197 008 279 000 48	
Point de contact Service administratif : Mme MORLON Blandine - Secrétaire Générale de l'EPLEFPA	
Téléphone/fax : 03 84 96 85 00	Courrier électronique : blandine.morlon@educagri.fr
Point de contact technique : Mme Blandine MORLON	
Adresse principale : 16 Rue Edouard Belin – 70 000 VESOUL	
Type de pouvoir adjudicateur : EPLEFPA	

TELECHARGEMENT des pièces de la consultation : [Site internet de l'EPLEFPA Vesoul Agrocampus - https://www.vesoul-agrocampus.fr/](http://www.vesoul-agrocampus.fr/)

Référence : pôle apicole - Agrocampus

Important : tous les documents de communication et de notification (demandes de complément, informations aux candidats non retenus, lettre positives, notification...) s'effectueront par voie de mail.

Les candidats doivent obligatoirement indiquer dans leur candidature une adresse de messagerie électronique valide pour les réponses.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les informations complémentaires à caractère administratif ou technique doivent être demandées via l'adresse de messagerie de blandine.morlon@educagri.fr avec l'objet suivant « Consultation MOE Pôle Apicole - Questions ». Les délais sont indiqués dans la section IV.

Aucune autre question ne sera acceptée passé les délais mentionnés dans la section IV.

Description

Type de marché : services

Mission de maîtrise d'œuvre :

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre sera une mission de base au sens du code de la commande publique avec DIAG/scenarii, EXE et OPC

Missions réputées incluses à la base : MOB/EQUIP, autorisations administratives, ACOU, DECH, RECO, SSI, CEE

Code(s) CPV : 71000000-8

Division en lots : Oui **Non** – Possibilité de soumissionner pour un lot

Visite du bâtiment existant et du site d'implantation situé Route de Bougnon à Port Sur Saône uniquement pour les équipes candidates sélectionnées pour être auditionnées.

Variantes à l'initiative du candidat : interdites

Variantes exigées à l'initiative de l'acheteur (anciennement appelée « option » ou « PSE ») : sans objet

Quantité : Estimation de ces travaux : 800 000 € HT (valeur mars 2021)

Durée prévisionnelle du marché :

La durée du marché est estimée à 32 mois (études, travaux et GPA)

Autres informations données par Vesoul Agrocampus :

Un contrôleur technique, un coordonnateur SPS seront missionnés pour cette opération :

Missions qui pourraient être confiées au contrôleur technique :

- ✓ La mission L portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ;
- ✓ La mission S, SEI portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions ;
- ✓ La mission PS portant sur les conditions de sécurité des personnes en cas de séisme, dans les zones où la réglementation le prévoit ;
- ✓ La mission P1 portant sur la solidité des éléments d'équipement dissociables des ouvrages visés par la mission L ;
- ✓ La mission F relative au fonctionnement des installations ;
- ✓ La mission LE relative à la solidité des existants ;
- ✓ La mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP ;
- ✓ La mission HYSa relative à l'hygiène et à la santé ;
- ✓ La mission Hand relative à l'accessibilité des constructions ;
- ✓ La mission Av relative à la stabilité des ouvrages avoisinants ;
- ✓ La mission PV concerne les essais effectués par les entreprises ;
- ✓ La mission Consuel VIE ;
- ✓ La mission relative à la remise des attestations AT 1, AT 2 et AT 3.

Missions confiées au CSPS : Mission N2

1 Pièces administratives à remettre dès la candidature

Les candidats devront fournir les pièces indiquées à la section V.

En plus de ces pièces, la liste des pièces administratives exigées dès la phase candidature est la suivante :

- attestations d'assurance civile et décennale en cours de validité
- justificatifs fiscaux et sociaux (Congés Payés, Retraite) attestant du dernier versement de moins de 3 mois,
- attestation URSSAF de moins de 6 mois,
- le certificat attestant la régularité de la situation de la société au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail, et délivré par l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) si la société emploie + de 20 salariés,
- la liste nominative des travailleurs détachés éventuels employés, ou à défaut une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'employez pas de travailleurs détachés
- l'extrait K-bis attestant de la situation juridique actuelle datant de moins de 3 mois,
- Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra joindre la copie du ou des jugements prononcés justifiant qu'il est habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public, au sens de l'article L2141-3 du Code de la Commande Publique.

Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.

ATTENTION : si le candidat vient à être désigné par l'EPLEFPA Vesoul Agrocampus, il disposera d'un délai maximum de 7 jours francs à compter de la réception de la demande faite par l'EPLEFPA pour produire ses mises à jour d'attestations officielles attestant de sa moralité fiscale et sociale.

Les certificats attestant de la moralité fiscale et sociale sont à demander aux administrations concernées. Ces administrations peuvent mettre plusieurs semaines pour produire ces attestations.

Il est donc fortement recommandé aux candidats de demander ces attestations bien avant la date de remise des offres afin d'être prêts à pouvoir produire ces pièces dans le délai imparti par l'EPLEFPA.

Par ailleurs, il est précisé que les attestations d'assurance en responsabilité civile et décennale seront exigées chaque année.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir individuellement tous les supports d'information permettant d'apprécier sa capacité.

Quelle que soit la forme du groupement retenue par le candidat, le mandataire devra être obligatoirement responsable solidairement de l'ensemble des autres membres du groupement.

2 Conditions générales de participation

Quelle que soit la forme du groupement retenue par le candidat, le mandataire devra être obligatoirement responsable solidairement de l'ensemble des autres membres du groupement.

Il est interdit à un candidat de soumissionner :

- o en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement
- o en qualité de mandataire solidaire de plusieurs groupements
- o en qualité de membre cotraitant dans plus de 3 groupements

Si l'entreprise a été créée récemment, mais que ses personnels disposent d'une expérience professionnelle acquise dans une autre société, le candidat pourra s'en prévaloir, à l'appui d'explications circonstanciées et attestées.

Aucune indemnité ne sera versée aux candidats ayant remis une candidature, ou au candidat ayant remis une offre.

3 Conditions propres aux marchés de prestation intellectuelle de MOE

3.1 Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

En raison de la nature de l'opération, la maîtrise d'œuvre devra être assurée par une équipe pluridisciplinaire dont le mandataire sera un architecte qui devra s'adjoindre les compétences en :

- Economie de la construction
- Génie climatique et sanitaire
- Ingénierie courant fort/courant faible
- Coordination Sécurité incendie
- Structure
- OPC
- Acoustique

3.2 Les personnes morales sont-elles tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?

Oui

Non

Type de procédure : Procédure Adaptée en application du 2123 du Code de la Commande Publique

1^{er} temps : Candidatures

Date limite de remise des candidatures DLRC : voir première page

Date limite pour poser les questions au pouvoir adjudicateur : DLRC – 8 jours ouvrés

Date limite de réponses aux questions : DLRC – 4 jours ouvrés

Nombre de candidatures qui seront admises à remettre une offre et à auditionner : 3 maximum

Les critères de sélections des candidatures sont :

Critère 1 :

Aptitudes de chacun des membres de l'équipe à exercer l'activité professionnelle objet du marché

- Adéquation entre l'expérience des intervenants dédiés à la réalisation de cette mission au regard des compétences attendues et des prestations qui leur seront confiées dans le cadre de ce marché (CV des intervenants à joindre avec notamment des précisions concernant leurs connaissances et qualifications dans le suivi des projets de plateaux industriels),
- Adéquation des références de chaque membre de l'équipe avec les exigences formulées dans le présent règlement et les prestations à réaliser.

Critère 2 :

Adéquation des capacités techniques et professionnelles et adéquation des capacités économiques et financières :

- Garanties professionnelles et financières
- Moyens de l'équipe candidate appréciés au regard des renseignements donnés notamment dans l'annexe à la candidature

Critère 3 : pertinence des motivations du candidat

Les candidatures seront classées par ordre de pertinence globale à ces critères.

En application de l'article 55 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, si le dossier de candidature est incomplet, Vesoul Agrocampus se réserve la possibilité de faire compléter la candidature (pièces manquantes ou références manquantes). A la demande du pouvoir adjudicataire, le candidat devra produire les pièces manquantes sous 2 jours ouvrés. Si le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation, il sera fait application de l'article 55 IV du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

2^{ème} temps : Remise des offres provisoires et auditions

Date de visite du site (à titre indicatif, fonction disponibilité EPL) : Notification de la sélection de la candidature + 1 semaine

Date Limite de remise des offres, DLRO : notification de sélection de la candidature + 3 semaines

Date des auditions (à titre indicatif, fonction disponibilité EPL) : DLRO + 1 semaine

Date limite de remise des CR d'auditions, DLRCRA (à titre indicatif, fonction disponibilité EPL) : Auditions + 10 jours ouvrés

L'audition sur site aura pour objet :

- L'audition individuelle de chaque candidat pour une présentation de son offre de service :
 - Chaque candidat disposera de 20 minutes maximum pour présenter son projet. Il sera mis à sa disposition un ordinateur portable, un vidéoprojecteur et un écran de projection.
 - Le candidat est libre d'organiser sa présentation comme il le souhaite (utilisation d'une trame sur PowerPoint ou non, projection de références afin d'illustrer ses choix etc.) l'objectif étant d'être le plus clair possible dans la description de sa compréhension du projet; des moyens et méthodes qu'il compte réunir pour réaliser cette opération dans les meilleures conditions.
- Un temps d'échange entre chaque candidat et les représentants de la maîtrise d'ouvrage présents (30 minutes maximum) qui permettra :
 - aux candidats de répondre aux questions de la maîtrise d'ouvrage sur leur proposition
 - aux candidats de poser les questions sur le programme technique et fonctionnel et le cadre réglementaire de la phase de négociation qui les amèneront à remettre une seconde offre de service pour le **3^{ème} temps**

3^{ème} temps : remise de l'offre définitive

Date Limite de remise des offres définitives : DLRCRA + 5 jours ouvrés

Les critères de jugement des offres, provisoires et définitives, sont :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants appliqués aux offres déclarées régulières.

<u>Critères et sous-critères pondérés</u>	Pondération sur 100
<p>CRITERE 1 : cohérence d'ensemble de l'offre proposée appréciée au regard de la qualité et de la précision des informations figurant dans la note méthodologique, le plan masse d'intention et l'annexe à l'AE portant sur la décomposition des temps à passer</p> <ul style="list-style-type: none">• Qualité de la présentation des enjeux et contraintes du programme, de la transcription en plan de masse d'intention et la pertinence de la méthodologie présentée par le candidat : 40%• Adéquation de la répartition des honoraires entre cotraitants/qualifications avec la nature du projet : 30%	70
<p>CRITERE 2 : Prix :</p> <p>Ce prix sera apprécié au regard du forfait de rémunération total proposé pour cette mission</p> <p>Le critère « prix » sera noté par application de la formule suivante :</p> <p>Coefficient de pondération : $30 \times \frac{\text{Offre moins disante}}{\text{Offre proposée}}$</p> <p>Le calcul ne prendra pas en compte les offres anormalement basses (article 60 du décret 2016-360 du 25/03/2016) et les offres déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées (article 59 du décret 2016-360 du 25/03/2016)</p>	30

SECTION V – AUTRES RENSEIGNEMENTS

1. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public).

PIECES
Règlement de consultation
Acte d'engagement
Annexes à l'acte d'engagement (tableaux de répartition des honoraires et des heures)
CCAP
Programme avec ses annexes
CCTP et ses annexes
Annexe à la candidature

2. Pièces à fournir par les candidats :

LA SIGNATURE EST OBLIGATOIRE – ELLE SERA DEMANDEE A L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE.

➤ au titre de la candidature :

- DC1
- DC2
- annexe à la candidature obligatoirement complétée : l'équipe candidate devra fournir 3 références d'opération de moins de 5 ans sur des projets d'ERP ou du secteur alimentaire, avec un niveau de prix travaux atteignant au moins 80% du budget de la présente opération. Sauf pour la compétence CSSI, pour qui les références, de moins de 5 ans, porteront sur des projets de type R avec un niveau de prix travaux atteignant au moins 80% du budget de la présente opération. Les candidats devront impérativement remettre cette annexe sous format de fichier Excel pour en faciliter l'analyse.
- une note de présentation de l'équipe d'1 page A4 recto maximum avec en annexe les CV des intervenants dédiés à la réalisation de cette mission
- une lettre de motivation d'une page A4 recto maximum signée du mandataire.

➤ au titre de l'offre (que cela soit l'offre initiale ou l'offre négociée) :

- L'acte d'engagement et ses annexes dûment complétés, qui feront apparaître la proposition de rémunération, avec le détail de la répartition des honoraires et des heures entre éléments de mission et cotraitants dûment nommés. *Attention, ces annexes font l'objet de 2 onglets dans le même fichier Excel.* Les candidats devront impérativement remettre ces annexes sous format de fichier Excel pour en faciliter l'analyse.
- Une note méthodologique d'1 page A4 recto verso maximum présentée par l'équipe candidate qui devra détailler :
 - o son appréhension des enjeux et des contraintes du programme
 - o Sa méthodologie de travail entre cotraitants, avec l'équipe de maîtrise d'ouvrage, avec les administrations et concessionnaires à consulter
- Un plan masse d'intention, en format A3, couleur, qui pourra être un croquis à main levée et pourra être agrémenté de commentaires sur le document même.

3. Modalités de remise des candidatures et offres

Langue devant être utilisée dans les documents fournis au titre de la candidature et de l'offre : FRANÇAIS

Est autorisée pour cette consultation, la remise des plis (candidature et offre) : par mail avec notification de transmission, en utilisant une plateforme de transfert si besoin.

Le mail remis par le candidat contenant les documents précisés dans le présent document comportera les mentions suivantes

Option « importance haute » retenue

Objet : « **candidatures/offres** pour le marché de MOE – POLE APICOLE »

Contenu du mail

- **Nom du mandataire**
- **Nom des cotraitants**
- Liste de pièces transmises : **XXXXXXXXXXXXXXXXXX**

Les plis des sociétés intéressées qui seraient remis par mail après la date limite ou dont les pièces suivantes seraient manquantes :

- Phase candidatures : Annexe à la candidature, note de présentation, lettre de motivation
- Phase auditions et phase offres : AE, annexes à l'AE, note méthodologique

Seront écartées d'emblée.

Un avis d'attribution sera transmis par voie électronique : il comprendra le nom du titulaire du marché, ses coordonnées ainsi que le montant du marché.